



Fiche Pilote et Charte Pilote à nous renvoyer au plus vite remplis et signés à asaka@orange.fr - MERCI

NOM DU PILOTE :

N° :

DIVISION :

Responsable de la structure : _____

Numéro de téléphone portable et email : _____

Jour d'arrivée de la structure : _____ Heure d'arrivée de la structure : _____

**Les bracelets sont à récupérer à l'entrée pilotes le jeudi entre 15h et 20h et le vendredi entre 8h et 21h
Merci de penser aux bénévoles du circuit en prenant vos dispositions pour venir récupérer et/ou échanger vos
bracelets en respectant ces horaires**

Pilote : NOM – Prénom : _____

N° de Téléphone : _____ Signature (uniquement au contrôle entrée circuit)

Mécanicien 1 (accès pré-grille) : NOM – Prénom : _____

N° de Téléphone : _____ Signature (uniquement au contrôle entrée circuit)

Mécanicien 2 (accès pré-grille) : NOM – Prénom : _____

N° de Téléphone : _____ Signature (uniquement au contrôle entrée circuit)

Accompagnant 1 : NOM – Prénom : _____

N° de Téléphone : _____ Signature (uniquement au contrôle entrée circuit)

Accompagnant 2 : NOM – Prénom : _____

N° de Téléphone : _____ Signature (uniquement au contrôle entrée circuit)

Accompagnant 3 : NOM – Prénom : _____

N° de Téléphone : _____ Signature (uniquement au contrôle entrée circuit)

Charte de bonne conduite concernant la compétition se déroulant sur le circuit tout terrain de Kerlabo en Cohiniac entre les concurrents et l'organisateur

Préambule

Cette présente charte est destinée à sensibiliser les acteurs de la compétition au respect de l'environnement et de la tranquillité publique et notamment celle des riverains du circuit de Kerlabo.

Il dépend de chacun de vous que Kerlabo vive.

1- Dès l'arrivée sur le site de Kerlabo (Entrée pilotes)

Il sera interdit :

- De stationner en bordure de la voie communale n°12 longeant le site de Kerlabo,
- De klaxonner ou d'utiliser tout matériel sonore susceptible de troubler la tranquillité des riverains,
- De laisser les voitures ou les camions de compétition, les structures de transport en marche en dehors du parking et du parc pilotes mis à leur disposition pour l'épreuve.

2- Sur le paddock pilotes :

- Le stationnement des véhicules particulières est interdit dans le paddock. Une autorisation temporaire de 30 minutes pendant l'installation des structures sera accordée le jeudi ou le vendredi, aux heures d'ouverture du paddock, contre une caution de 500 €. Au-delà des 30 mn le chèque sera encaissé.
- Eviter tout bruit inutile tel que vrombissements de moteur à l'arrêt ou lors des allers et retours aux stands.
- Ne faire la maintenance, les réglages des véhicules qu'à l'intérieur des stands.
- Concernant les grosses interventions sur les véhicules, un atelier technique, entièrement fermé, équipé d'un pont, sera mis à la disposition des concurrents (en dehors des contrôles des commissaires techniques).
- Tout essai sera interdit en dehors des plages horaires prévues dans le règlement de l'épreuve.
- Tous les engins à moteurs autres que les véhicules de compétition, d'assistance, de sécurité, la logistique de l'organisation ne seront pas autorisés à circuler dans le paddock pilotes et les abords du circuit.
- En outre, les contrôles techniques auront lieu dans des endroits plus éloignés des habitations afin d'en limiter les nuisances.

4 – Trackwalk

- Tout accès à la piste pendant le week-end de l'épreuve devra se faire uniquement à pied (pas d'engin motorisé, ni vélo, ni trottinette).

3- Conclusion

Pour la pérennité du sport automobile et mécanique sur le site de Kerlabo, nous comptons sur votre compréhension et vous demandons de respecter scrupuleusement ces consignes.

Dans le cas du non-respect de ces consignes, par le pilote, ses mécaniciens, ses sponsors/partenaires ou ses accompagnants, des sanctions pourront être prises à l'encontre du pilote, celui-ci étant responsable de son team.

Fait à Cohiniac, le 1^{er} juin 2026,

L'organisateur,



Fait à

Le

Nom, Prénom et signature du Concurrent

2026 – RALLYCROSS KERLABO - RÈGLEMENT DU PARC PILOTES

- **Annexe au règlement particulier de l'épreuve (Article 12 du RP)**
- Se référer également à article 6.7.1. *Paddocks* de la réglementation générale Rallycross 2026

Responsable plan et implantation du parc

André BOSSY – Tél. : 06.11.18.42.11 – mail : abossy@rallycrossloheac.net



Principe d'affectation des espaces :

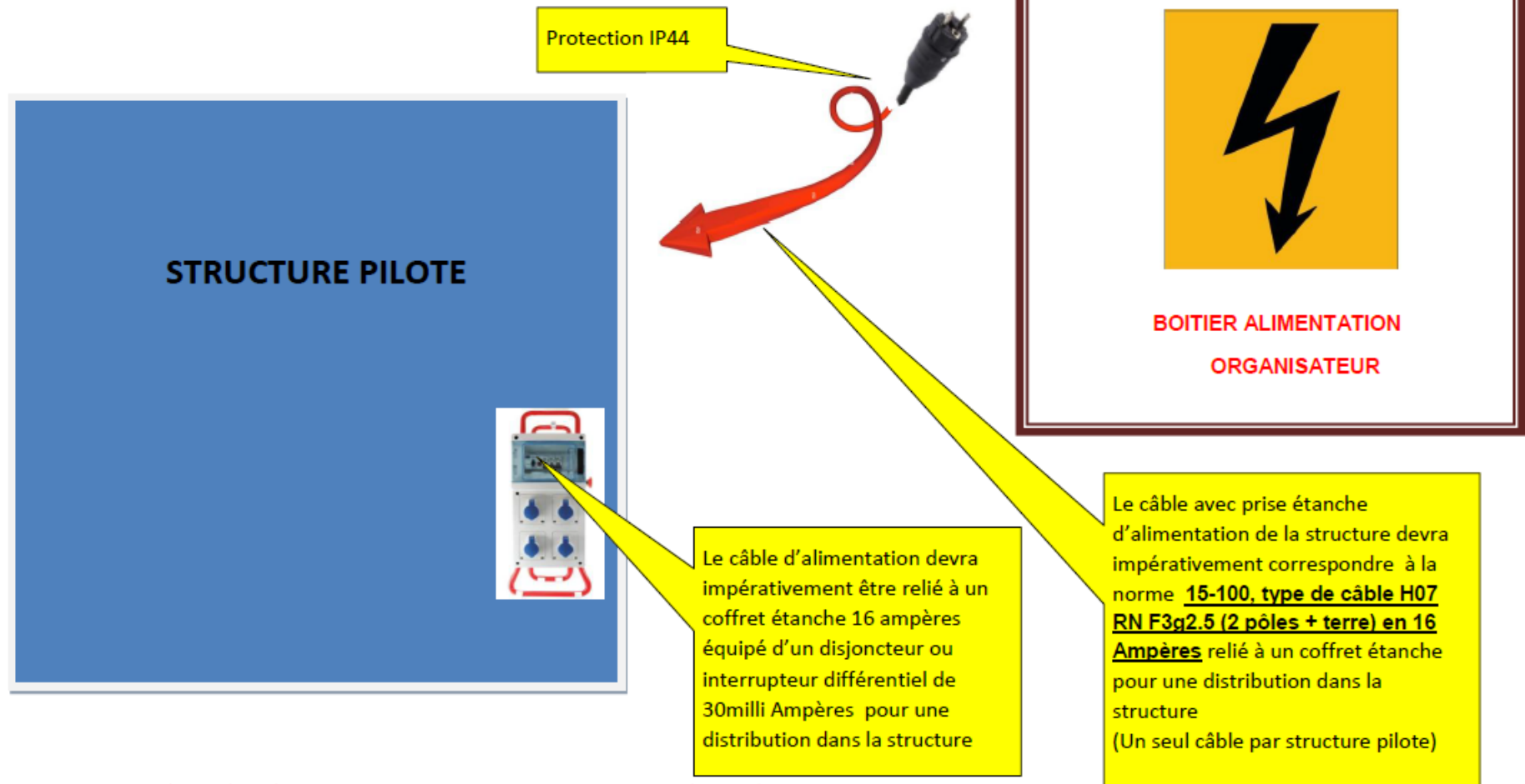
- Le pilote doit fournir un schéma détaillé de sa structure en début de saison. En cas de changement ou pour les pilotes occasionnels, les plans devront être envoyés au moins 15 jours avant l'épreuve au responsable du parc.
- Chaque pilote est autorisé à stationner dans le parc un camion de course (semi-remorque ou porteur ou bus ou fourgon atelier) et un autre véhicule (camping-car) conformément aux plans de structure approuvés. 2 macarons seront remis au pilote à son arrivée qui devra obligatoirement les coller de manière visible à l'intérieur de son pare-brise.
- **Aucun autre véhicule particulier (mécanicien ou assistant) ne devra stationner dans le parc pilotes : un parking à proximité du parc pilotes leur sera réservé.**
- **Le pilote préviendra le responsable du parc pilotes le plus tôt possible en cas de désistement.**

		Règlement FFSA	Pénalités FFSA
HORAIRES			
Ouverture	Jeudi 23 juillet 2026 : 15h - 20h Vendredi 24 juillet 2026 : 8h - 21h Samedi 25 juillet 2026 : 6h - 22h Dimanche 26 juillet 2026 : 7h - 22h		
Fermeture	En dehors des horaires d'ouverture, un service de gardiennage sera mis en place. L'accès au parc sera autorisé uniquement aux véhicules déjà contrôlés et identifiés (macaron) et aux personnes autorisées (porteuses d'un bracelet)		
EMPLACEMENTS	disqualification en cas de non-conformité et/ou sanction décidée par le Collège Comm. Sportifs		
Plan détaillé	Espace attribué en rapport avec sa demande et selon les surfaces disponibles dans le parc. Zone libre de 1 mètre de largeur sera obligatoirement prévue entre chaque espace	6.7	
Couloir circulation	Stationnement de tout véhicule est interdit. (Voitures appartenant aux pilotes ou à leur équipe). - 1ère infraction : avertissement et déplacement du véhicule - 2ème infraction : 220 € et enlèvement aux frais du propriétaire	6.7	220 €
Stationnement Remorques	Zone réservée		
Stationnement Camping-Car	Camping Pilote à proximité immédiate du parc pilotes (accès avec macaron dédié)		
Entrée temporaire pour décharger du matériel	Une caution par chèque de 100€ sera demandée au chauffeur pour une durée de 30 mn		
SECURITE	disqualification en cas de non-conformité et/ou sanction décidée par le Collège Comm. Sportifs		
Extincteurs	1 par structure + 1 par Voiture 6 kg type ABC	6.7	220 €
Coffret Elec. / Rallonge électrique	Raccordement sur Coffret de distribution minimum 16A mono 3,5 kw Cf plan fourni	6.7	220 €
	Minimum 2,5 mm carré 16 ampères		
Remplissage Essence	Remplissage des réservoirs avec une pompe à main ou électrique - Entonnoir interdit		
Quad, motos	Interdits		

Barbecue	Interdits		
Vélos, Vélos électriques, trottinettes électriques	Très faible vitesse (au pas) – Interdit en grille et zone de décrassage		
Team pilote	Les membres du team sont sous la responsabilité de chaque pilote. Tout manque de respect envers les bénévoles et/ou les organisateurs sera immédiatement sanctionné par la disqualification du pilote	6.3	
	Les enfants et les adolescents doivent être sous la surveillance d'adultes. Les enfants ne doivent pas avoir en leur possession de briquet ou tout autre moyen d'allumer un feu. Le parc n'est pas une aire de jeu		
ENVIRONNEMENT	<i>disqualification en cas de non-conformité et/ou sanction décidée par le Collège Comm. Sportifs</i>		
Bâche de sol	Dimension 5 x 4 m	6.7	220 €
Produits Polluants	Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants (huile, hydrocarbures)	6.7	220 €
Pièces détachées, carrosserie, frigos, toiles de tente, vélos, etc	Le parc pilote n'est pas une déchetterie. Aucun déchet (hors ménager et ensaché) ne doit rester sur le parc		
Tri sélectif	Des bacs seront mis à disposition : tri du verre impératif, des poubelles à couvercle vert seront mises à disposition dans les structures	6.7	220 €
Pneus usagés	Devront être remis au distributeur de pneus	6.7	220 €
Lavage (y compris jantes et pneus)	Interdit en dehors des zones prévues à cet effet : station de lavage à l'entrée du chemin de repli	6.7	220 €
Eaux usées	Interdiction de déverser les eaux usées dans le parc ni sur la route en partant		
Cassettes WC	Cassettes à vider obligatoirement dans l'endroit prévu à cet usage (à côté des sanitaires du parc)		
Sanitaires	Prière de laisser les sanitaires (toilettes, douches, lavabos) propres après votre passage. Une petite participation de votre part sera demandée pour les bénévoles affectés à cette tâche		
Réserve d'eau	Le plein d'eau des véhicules doit être fait avant d'arriver sur le site Interdiction formelle de se brancher directement sur les robinets d'eau L'eau des robinets est non potable		
Climatisation	Son utilisation doit rester exceptionnelle		
Bruit / Respect du voisinage	Interdit de klaxonner ou d'utiliser tout matériel sonore susceptible de troubler la tranquillité du voisinage. Silence total après 23h. Toute constatation faite par un agent sécurité sera transmise dans les meilleurs délais au responsable du parc, licencié FFSA, qui fera un rapport auprès de la Direction de Course.		

Le :**A :****Nom et signature du pilote :**

PLAN D'ALIMENTATION STRUCTURE PILOTE 2023



ATTENTION : Toute installation non conforme sera débranchée et sanctionnée.